

À nouveau monde, Nouveau syndicalisme !



avec VOUS l'UNSA change le Syndicalisme

libres ensemble

100% PAS PAREIL

Snit

Syndicat national de l'inspection du travail

- Fusion des services d'inspection du travail -

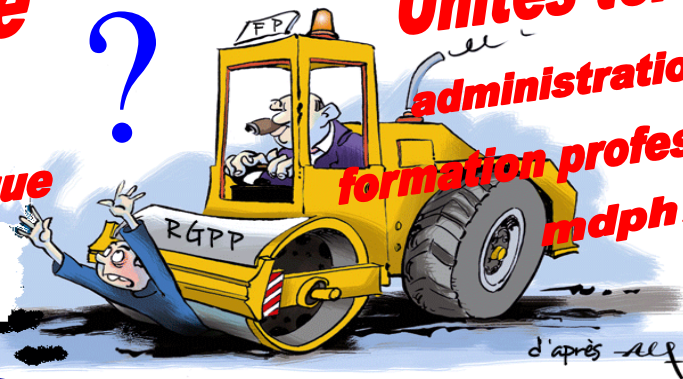
Direccte

**emploi
informatique
fse**



Unités territoriales

**administration générale
formation professionnelle
mdph / moe**



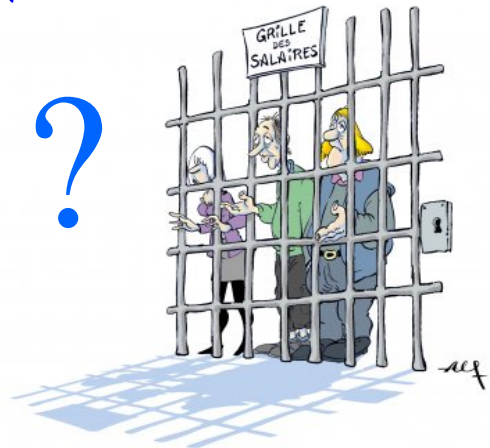
Préfecture ?

Spécial Contrôleur du travail !



Ne restez plus seul(e) !

UNSA
100%
pas
pareil



Courriel : itefa@unsa.org

Tél. : 06.07.71.46.75

 <http://itefa.unsa.org>

Le corps des contrôleurs du travail s'inscrit depuis toujours, de par son activité, au sein de l'inspection du travail. Aujourd'hui, pour l'UNSA Itefa, il est urgent de **revoir complètement l'architecture du corps des contrôleurs du travail** qui doit répondre impérativement aux missions de service public : missions englobant les trois champs : **travail, emploi et formation professionnelle**, sans oublier les domaines de **l'administration générale et de l'informatique**.

À l'heure où le ministère de la fonction publique engage des négociations sur la politique salariale pour les années 2009-2012, l'UNSA Itefa a décidé lors de son congrès des 23 et 24 octobre 2008 de porter, **à nouveau et fermement**, ce dossier sur l'avant scène de son action, d'alerter le ministre du travail et **d'obtenir enfin une véritable reconnaissance** pour leur grande implication sur le terrain, partout où ils se trouvent.

En conséquence, pour le **Syndicat National de l'Inspection du Travail**, qui regroupe **maintenant le corps des contrôleurs et celui des inspecteurs du travail**, le dossier de la revalorisation du corps des contrôleurs est une des priorités des actions qu'il mènera, seules garanties d'une inspection du travail autonome, indépendante et au service de tous les usagers.

Bien que récemment classé en CII, le corps des contrôleurs du travail n'est absolument pas reconnu au niveau qui est le sien, tant par rapport aux compétences qu'il doit mettre en œuvre pour contribuer au fonctionnement des services tant à l'accomplissement prioritaire de sa mission d'inspection du travail.

L'inspection du travail représentant un rouage essentiel de l'action de l'Etat, accru actuellement par le contexte économique et les tensions qui en résultent, **les contrôleurs du travail font partie intégrante de cette lutte pour le respect du code du travail, pour la réinsertion dans l'emploi**.

En outre, les évolutions de la législation et les multiples informations en découlant, sont réelles et indéniables : les contrôleurs du travail ont toujours montré, **réactivité et efficacité** pour s'adapter aux méandres « législatifs et réglementaires » du droit social.

Leur rôle de **médiateur social**, de prévention est rarement mis en avant : combien de conflits, de litiges, de risques d'accident ou de maladies professionnelles sont-ils évités grâce à leur action ?

Et pourtant, **« ce respect de l'ordre public social » est payé très cher, par ce corps** au vu de l'aggravation de leurs conditions de travail, de la complexité des enquêtes menées en cas d'accident grave ou mortel, des conséquences (montée des incivilités, des menaces, des agressions de toutes sortes : verbales et physiques).

Les contrôleurs du travail font depuis toujours un métier intéressant, motivant, indispensable à toute démocratie : pourtant, le constat d'aujourd'hui montre d'une part, que **le temps a fortement érodé leur statut social et économique** et d'autre part au regard de la communauté européenne **leur positionnement n'est pas à la hauteur de leurs collègues et homologues européens**.

L'UNSA Itefa a dénoncé cette situation dès la revalorisation du corps en 2003, l'essentiel des difficultés statutaires provient d'un déroulement de carrière *qui n'est pas adapté à la démographie du corps*, à l'évolution des fonctions et à une judiciarisation des rapports professionnels de plus en plus grande.

De plus, le corps des contrôleurs du travail est *le seul en Europe* à être amené à faire des contrôles (Service Régional de Contrôle) *sur l'utilisation des fonds européens* à la plus grande *satisfaction de Bruxelles* au même titre que les inspecteurs du travail !

Sur le secteur fragile de l'emploi, les contrôleurs du travail s'acquittent de leur responsabilité par le *contrôle de la recherche d'emploi* des salariés par des entretiens individuels, réunion de recours gracieux, etc.

Pour les mutations économiques (plans sociaux) : ils contrôlent la qualité des PSE (mesures sociales proposées en faveur des salariés licenciés), *effectuent un suivi du reclassement, gèrent une partie de la ligne budgétaire du BOPR* sans compter les conventions de GPEC qu'ils rédigent. Ils sont en charge de la *gestion des mesures FNE, BOPN* en lien direct avec la DGEFP, instruisent les demandes de chômage partiel après avis de l'IT. et travaillent en lien avec les services de l'IT/ANPE.

Dans les services de *Main d'Oeuvre Etrangère* : ils participent au contrôle de la réglementation du travail sur le statut particulier des étrangers, instruisent les demandes d'introduction et font le lien entre ANPE/IT/SEPES/ANAEM/PREFECTURE pour porter réponse à l'ensemble des demandes de régularisation par le travail, ils rédigent les décisions et les recours et tiennent à jour les statistiques du service.

Les descriptions ci-dessus sont emblématiques mais, il y en a bien d'autres...

Enfin, il faut prendre en compte *l'accompagnement par « le tutorat »* des contrôleurs expérimentés en direction des nouveaux contrôleurs et *le tuilage dans le cadre de la prise de poste*, se sont accentués avec la mise en place à marche forcée du PDMIT, ce rôle indispensable et important venant s'ajouter aux dossiers pléthoriques dont ils ont la charge.

Pour les contrôleurs du travail, *le déficit de Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle* est tel que nombre des collègues n'ont d'autres ressources que de passer le plus rapidement possible le concours d'inspecteur du travail pour *obtenir un minimum de reconnaissance*. *Mais, là encore l'ascenseur social est en panne*, la hiérarchie exige la présence quasi permanente des contrôleurs du travail dans les services et sur le terrain, ce qui ne facilite pas leur accès aux cycles de formation indispensables à leur évolution de carrière. Ainsi, lors des derniers concours *tous les emplois du concours interne n'ont pas été pourvus* et, à notre connaissance, 14 des 36 postes ont été redonnés au concours externe en 2007, la même problématique se pose aussi pour 2008.

L'UNSA Itefa propose *un véritable changement pour ce corps au statut particulier !*

Le corps des contrôleurs du travail, pyramidé sur trois grades, a montré ses limites tant au niveau de la reconnaissance professionnelle que celle de la promotion.

C'est la raison pour laquelle, l'UNSA Itefa fait la proposition d'un nouveau déroulement carrière du corps des Contrôleur du travail en deux grades, le premier grade de contrôleur du travail s'apparentant au premier grade de A type, le deuxième grade de contrôleur principal du travail qui offre un meilleur déroulement de carrière et correspondant plus précisément aux responsabilités exercées par l'ensemble des membres du corps.

Contrôleur du Travail

1er grade

Contrôleur du travail

2ème grade

Contrôleur Principal du travail



Grades et Échelons	Indices	
	Bruts	Majorés
12 ^{ème} échelon	801	658
11 ^{ème} échelon	759	626
10 ^{ème} échelon	703	584
9 ^{ème} échelon	653	545
8 ^{ème} échelon	625	524
7 ^{ème} échelon	588	496
6 ^{ème} échelon	572	461
5 ^{ème} échelon	500	431
4 ^{ème} échelon	466	408
3 ^{ème} échelon	442	389
2 ^{ème} échelon	423	376
1 ^{er} échelon	379	349



Grades et Échelons	Indices	
	Bruts	Majorés
10 ^{ème} échelon	966	783
9 ^{ème} échelon	916	746
8 ^{ème} échelon	864	706
7 ^{ème} échelon	821	673
6 ^{ème} échelon	759	626
5 ^{ème} échelon	712	590
4 ^{ème} échelon	660	551
3 ^{ème} échelon	616	517
2 ^{ème} échelon	572	483
1 ^{er} échelon	504	434



Cette proposition vous intéresse ?
Mobilisez-vous !



CELA NE SE FERA PAS SANS VOUS !

Cette proposition vous intéresse ?
Mobilisez-vous !

libres ensemble

Cela ne se fera pas SANS VOUS !

- **Vous** voulez être acteur de votre vie professionnelle face à l'administration (RGPP – DI-RECCTE - Unités territoriales) ;
- **Vous** exigez que l'administration prenne en compte votre mission de service public, *statutairement, techniquement, professionnellement*,
- **Vous** voulez faire des propositions et confronter vos idées avec d'autres collègues...
- **Vous** voulez être destinataire en temps réel des travaux de l'UNSA et donner votre point de vue...! **Rejoignez-nous sur le site : <http://itefa.unsa.org> Adhérents !**



Dès à présent, « l'espace adhérents » (ci-dessus, cerclé de rouge) est ouvert à toutes celles et tous ceux qui nous ont rejoints et qui veulent une action constructive en direction du corps des contrôleurs du travail.

Après s'être acquitté de la cotisation annuelle pour 2009, voir signet «adhésion» au dessus et à droite de « l'espace adhérents », chaque contrôleur « adhérent » recevra un « login » à titre personnel qui lui permettra de se connecter à « l'espace adhérents ».

Le but de l'UNSA Itefa est de créer un réseau de contrôleurs du travail métropolitains et dominiens, prêts à se mobiliser, là où ils se trouvent affectés, sur tous les sujets RGPP, avenir des services déconcentrés et centraux, formation, etc... Et plus particulièrement sur celui d'un nouveau déroulement de carrière de notre statut particulier tel que le propose le SNIT.

• Vous vous interrogez sur la possibilité de rester libre tout en étant syndiqué ?

- L'UNSA itefa est un syndicat autonome dont la devise est : « **Libres ensemble** ».
- À l'UNSA itefa, chacun, chacune conserve sa liberté d'action, **la diversité est une richesse**.

• Vous pensez que le syndicalisme doit se débarrasser des emprises idéologiques et bureaucratiques ; vous considérez qu'il doit se renouveler et faire émerger de nouvelles idées ?

- L'UNSA itefa s'est constituée dans cet objectif et mène ce combat depuis sa création.

• Vous souhaitez un syndicalisme ancré dans les réalités concrètes des services qu'ils soient centraux ou déconcentrés ?

- À l'UNSA itefa, les responsables et les élu(e)s sont à votre service. Les militantes et les militants sont des femmes et des hommes comme vous, qui agissent, négocient dans l'intérêt des agents.

- Pour un **meilleur rapport de force** l'UNSA itefa propose de surmonter les divisions syndicales.

Ne laissez plus «LES AUTRES» décider pour vous ! Rejoignez-NOUS !

À nouveau monde, Nouveau syndicalisme !

UNSA
100% pas pareil

Se syndiquer, c'est déjà agir !



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

UNSA

libres ensemble

Vous souhaitez un syndicalisme ancré dans les réalités concrètes des services qu'ils soient centraux ou déconcentrés ?

Pour l'UNSA, un syndicalisme à l'écoute de toutes et de tous, est la source de la légitimité syndicale.

Vous vous interrogez sur la possibilité de rester libre tout en étant syndiqué ? L'UNSA est un syndicat autonome dont la devise est : « Libres ensemble ».

À l'UNSA, chacun, chacune conserve sa liberté d'action, la diversité est une richesse.

Vous pensez que le syndicalisme doit se débarrasser des emprises idéologiques et bureaucratiques ; vous considérez qu'il doit se renouveler et faire émerger de nouvelles idées ?

L'UNSA s'est constituée dans cet objectif et mène ce combat depuis sa création.

Vous souhaitez un syndicalisme fort qui vous défend collectivement (CTP) et individuellement (CAP - hiérarchie), qui négocie et vous informe en temps réel des réformes qui vont impacter tous les services en faisant valoir vos positions ?

À l'UNSA, les responsables et les élu(e)s sont à votre service. Les militantes et les militants sont des femmes et des hommes comme vous, qui agissent, négocient dans l'intérêt des agents. Pour un meilleur rapport de force l'UNSA propose de surmonter les divisions syndicales.

Contrôleur du travail

*Je ne laisse plus les autres décider pour moi !
Je ne reste plus seul ! Je rejoins l'UNSA !*

Indices de référence	Montant de la cotisation annuelle	Déduction fiscale 66 %	Cotisation réelle
307 à 345	42 €	27.72 €	14.28 €
346 à 394	63 €	41.58 €	21.42 €
395 à 465	76 €	50.16 €	25.84 €
466 à 506	83 €	54.78 €	28.22 €
507 à 618	119 €	78.54 €	40.46 €



UNSA
100% pas pareil
avec vous l'UNSA change le Syndicalisme

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

UNSA

libres ensemble

UNSA
itefa

Chèque* à retourner impérativement avec le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli à l'ordre du **SNIT** à :

UNSA ITEFA
50 Ter rue de Malte
75011 Paris

RETRAITÉS : 50 % de la cotisation correspondant à l'indice de départ en retraite.

*Vous pouvez régler votre cotisation en plusieurs fois, n'hésitez pas à prendre contact avec la trésorière : syndicat.unsa@travail.gouv.fr ou lydie.lapeyre@cg65.fr

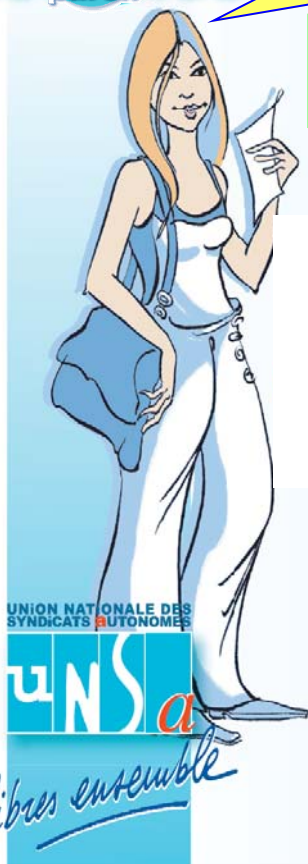
Courriel : itefa@unsa.org Tél. : 06.07.71.46.75

VISITEZ LE SITE EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT :
<http://itefa.unsa.org>

À nouveau monde, Nouveau syndicalisme !

UNSA
100%
pas
pareil

Contrôleur du travail, Je choisis l' **UNSA** pour :



- La garantie du statut particulier, modifié, avec un repyramidage indiciaire reconnaisant sa technicité et ses responsabilités afin de débloquer l'engorgement du corps.
- L'amélioration du déroulement de ma carrière en exigeant de l'administration une action transparente et sans retard des actes de gestion ;
- Le maintien des missions de service public de l'État et la reconnaissance de ses agents ;
- La défense du statut général de la fonction publique d'État ;
- Le respect de mes besoins en formation continue ;
- L'amélioration de mes conditions de travail et le respect de ma dignité ;
- Un syndicalisme indépendant et républicain à mon écoute.

BULLETIN D'ADHÉSION 2009
Je choisis un syndicat *autonome* !

Snit

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

- Contrôleur de Classe normale
 Contrôleur de Classe supérieure
 Contrôleur de Classe exceptionnelle

échelon...

- A. Centrale
 S. Déconcentrés

(Autre, préciser).....

Grade..... échelon.....

Service ou établissement d'affectation.....

Adresse (précise).....

Adresse courriel :@.....

Je joins un chèque de€ correspondant à ma cotisation annuelle à l'ordre du : **SNIT**

Le.....

Signature :

UNSA ITEFA
50 ter rue de Malte
75011 PARIS

Courriel : itefa@unsa.org

Tél. : 06.07.71.46.75

<http://itefa.unsa.org>